

A S^t Just le 27 janvier 2020.

Le tribunal annule l'élection d'un titulaire FO !



Comme beaucoup de salarié.es le savent, la **CGT DS Smith S^t Just** avait décidé au lendemain des élections d'engager une procédure devant le tribunal d'instance afin d'obtenir l'annulation de l'élection d'un titulaire **FO** pour non-respect de la parité. Il aura fallu se rendre par 3 fois au tribunal car la direction, pour une raison qui échappe encore à la **CGT DS Smith S^t Just**, a décidé de prendre un avocat, reste à savoir quels intérêts devait défendre ce dernier. Il faut savoir aussi que la direction a fait le choix d'un avocat plutôt réputé, reste là aussi à savoir ce qu'il a coûté à la direction qui ne cesse de pleurer sur les résultats du site !

Le 20 janvier, après 2 reports, la **CGT DS Smith S^t Just** a donc pu plaider le dossier face à cet avocat. Durant cette audience, cet avocat qui défendait soi-disant la direction a fait un petit lapsus révélateur. La **CFDT** aura aussi profité de la situation pour demander l'annulation de la liste des suppléants de la **CGT DS Smith S^t Just** qui ne respectait pas la parité (sauf que le délai était dépassé !). Là aussi, pourquoi la **CFDT** a fait le choix d'attaquer la **CGT DS Smith S^t Just** alors que cette affaire ne la concernait en rien !

Le délibéré est tombé le 24 janvier, et voici la décision du tribunal d'instance :

- Il accède à la demande de la **CGT DS Smith S^t Just** et annule l'élection du titulaire **FO** en seconde position sur la liste.
- Il déboute la direction de sa demande de QCP (questionnaire constitutionnel prioritaire) jugeant que le conseil constitutionnel et la cour de cassation avait déjà tranché le sujet.
- Il déboute la **CFDT** dans sa demande d'annulation de la liste des suppléants **CGT DS Smith S^t Just**.
- Il déboute la **CGT DS Smith S^t Just** de sa demande de 1000€ de l'article 700 du code de procédure civile.

Autant dire que c'est une victoire au goût de revanche pour la **CGT DS Smith S^t Just**. Il est certain qu'il va y avoir encore des tracts visant à dire que la **CGT DS Smith S^t Just** n'a aucune morale car elle aussi ne respectait pas la parité sur les suppléants. La **CGT DS Smith S^t Just** renvoie le compliment, car quelle moralité d'évincer l'ensemble des élu.es **CGT DS Smith S^t Just** du bureau du **CSE** quand on regarde son résultat aux dernières élections à plus de 51% !

Pour finir, la **CGT DS Smith S^t Just** remercie l'ensemble des camarades qui ont dû travailler 2 week-ends pour préparer un dossier solide car elle n'avait pas les moyens de se payer un avocat du même standing que celui de la direction, mais le travail a finalement payé !

FILPAC CGT: UNE ÉCRASANTE VICTOIRE !!!



La CGT DS Smith S^t Just.